

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020072 – AMR 41/007/02AU 29/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

**CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS**  
**MEXIQUE** Miguel Angel Gómez (h) Mariano Cruz Hernández (h) Manuel Cruz Méndez (h) Antonio Gómez Luna (h) Andrés Gómez Luna (h)  
Francisco Cruz Pérez (h), défenseur des droits humains

Londres, le 28 janvier 2002

Les 16 et 17 janvier 2002, les cinq hommes nommés ci-dessus ont été appréhendés par des civils armés, qui les ont remis à la *Policía Judicial del Estado* (PJE, police judiciaire de l'État) du Chiapas. D'après les informations recueillies, ils ont été soumis à la torture. Lorsque le défenseur des droits humains Francisco Cruz Pérez est allé leur rendre visite en détention, des civils armés l'ont apparemment menacé. Il est fréquent que les forces de sécurité torturent des personnes arrêtées pour leur extorquer des « aveux », et Amnesty International est préoccupée par la sécurité de ces six hommes.

D'après les informations recueillies, Miguel Angel Gómez et Mariano Cruz Hernández ont été arrêtés par des civils armés dans la municipalité d'Ocosingo, le 16 janvier, et remis à la police. Manuel Cruz Méndez, Antonio Gómez Luna et Andrés Gómez Luna étaient à la recherche de Miguel Angel Gómez, le lendemain, lorsqu'ils ont apparemment été arrêtés à leur tour. Les cinq hommes ont ensuite été conduits dans les locaux du *Procurador General de Justicia del Estado* (procureur général de l'État) du Chiapas, à Palenque.

Le 19 janvier, Francisco Cruz Pérez s'est rendu aux bureaux du procureur général du Chiapas pour obtenir des informations sur cette affaire et tenter de voir les détenus. Il fait partie de l'organisation de défense des droits humains *Red de Defensores Comunitarios por los Derechos Humanos* (RDCDH, Réseau de défenseurs des communautés pour les droits humains). Il a réussi à s'entretenir avec eux deux minutes, et Miguel Angel Gómez lui aurait indiqué qu'il avait été torturé. À ce moment-là, un policier a demandé à Francisco Cruz Pérez de partir.

Après la visite de ce militant des droits humains, les autorités ont apparemment refusé de révéler aux familles de ces hommes où ils étaient détenus. À la suite de requêtes introduites par leurs proches et le RDCDH, les services du procureur général du Chiapas ont indiqué que ces hommes étaient détenus dans la capitale de l'État, Tuxtla Gutiérrez. Francisco Cruz Pérez a pu leur rendre visite le 28 janvier, et ils lui auraient déclaré qu'on avait torturé Miguel Angel Gómez, Mariano Cruz Hernández et Andrés Gómez Luna en vue de leur faire « avouer » des infractions de droit commun.

Des membres du groupe de civils armés qui a apparemment appréhendé ces hommes ont menacé d'arrêter également Francisco Cruz Pérez, et l'ont interrogé sur son intérêt dans cette affaire, ce qui laisse à craindre que sa sécurité ne soit menacée.

## INFORMATIONS GENERALES

Les actes de torture sont monnaie courante au Mexique. Ils sont généralement infligés à des personnes arrêtées dans les heures qui suivent leur interpellation, tandis qu'elles sont placées sous l'autorité de la police judiciaire et du ministère public. Au cours de l'année dernière ont été signalés plusieurs cas d'individus appréhendés soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements par des représentants de l'État au Chiapas.

Les défenseurs des droits humains contribuent de manière essentielle au renforcement de l'état de droit, à la consolidation de la société civile et au développement des institutions chargées de la protection des droits humains. Néanmoins, ceux qui luttent au Mexique pour le respect des droits fondamentaux de leurs concitoyens sont souvent les premiers à être pris pour cibles, et à voir leurs propres droits violés et leur sécurité menacée.

Les autorités omettent souvent de prendre les mesures concertées qui s'imposent pour faire respecter la loi au Chiapas. L'impunité dont jouissent les groupes de civils armés et les autres responsables de violations des droits humains leur permet de poursuivre librement leurs agissements, et renforce le climat de peur et de tensions qui règne au sein des communautés locales.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Miguel Angel Gómez, de Mariano Cruz Hernández, de Manuel Cruz Méndez, d'Antonio Gómez Luna et d'Andrés Gómez Luna, et appelez les autorités à garantir leur sécurité ;
- déclarez-vous inquiet pour le défenseur des droits humains Francisco Cruz Pérez, et exhortez les autorités à assurer sa protection, afin qu'il puisse poursuivre ses activités légitimes sans craindre d'être victime de représailles ;
- appelez les autorités à ouvrir dans les plus brefs délais une enquête impartiale et exhaustive sur les allégations de torture formulées par ces détenus, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à traduire en justice les responsables présumés ;

– demandez instamment que ces hommes soient immédiatement relâchés s'ils sont aux mains des forces de sécurité, à moins d'être présentés dans les plus brefs délais à un juge, inculpés d'une infraction prévue par la loi et placés en détention dans un lieu officiellement prévu à cet effet ;

– exhorte les autorités à permettre à ces hommes de bénéficier d'une assistance médicale et judiciaire.

#### **APPELS À :**

Ministre de l'Intérieur :  
Lic. Santiago Creel  
Secretario de Gobernación  
Secretaría de Gobernación  
Bucareli 99, 1<sup>er</sup>. piso, Col. Juárez,  
Delegación Cuauhtémoc  
México D.F., C.P. 06600  
Mexique

**Télégrammes :** Secretario de Gobernación, México D.F.,  
Mexique

**Fax :** (+ 52 55 5) 703 2171 / 546 5350 / 546 7388

**Formule d'appel :** *Señor Secretario*, / Monsieur le Ministre,

#### **Gouverneur du Chiapas :**

Lic. Pablo Salazar Mendiguchía  
Gobernador del Estado de Chiapas  
Palacio de Gobierno, Piso 1  
Col. Centro, 29000  
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas  
Mexique

**Télégrammes :** Gobernador, Chiapas, Mexique

**Fax :** (+ 52 961 61) 25618 (et peut-être 20917)

**Formule d'appel :** *Señor Gobernador*, / Monsieur le  
Gouverneur,

#### **Procureur général du Chiapas :**

Lic. Mariano Herrán Salvatti  
Procurador General de Justicia del Estado de Chiapas  
Procuraduría General del Estado de Chiapas  
Libramiento Norte s/n, Infonavit El Rosario  
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas  
Mexique

**Télégrammes :** Procurador, Chiapas, Mexique

**Fax :** (+ 52 961 61) 65724

**Formule d'appel :** *Señor Procurador*, / Monsieur le  
Procureur général,

#### **Président de la Commission des droits humains du Chiapas :**

Lic. Cuauhtemoc Lopez Sanchez  
Presidente de la Comisión Estatal de Derechos Humanos de  
Chiapas Libramiento Sur Poniente N° 212  
29060, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas  
Mexique

**Fax :** + 52 967 67 81 881 (Si un correspondant vous  
répond, demandez : « *Me puede dar el tono de fax, por  
favor ?* »)

**Formule d'appel :** *Señor Presidente de la CEDH*, /  
Monsieur le Président,

#### **COPIES À :**

##### **Organisation de défense des droits humains :**

Red de Defensores Comunitarios por los Derechos Humanos  
Elías Calles 11, Colonia la Revolución  
San Cristóbal de las Casas  
Chiapas, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 12 MARS 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*